

## RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

MESURES À APPLIQUER AFIN DE DIMINUER LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR LE SRAS-COV-2 CONSIGNES POUR LA REPRISE DES RENCONTRES EN PRÉSENTIEL	Numéro REC-CISS-077-PCI
Date d'entrée en vigueur	2021-08-18
Date de révision	2023-05-19

### Lieu d'application

Toutes les installations du CISSS des Laurentides.

### Clientèles visées

Tous les employés, gestionnaires, usagers, médecins et bénévoles du CISSS des Laurentides.

### Directives

- A. Les rencontres en présentiel sont dorénavant permises.
- B. Les consignes suivantes doivent être respectées :
  - a) Aucune limite de participants dans la salle.
  - b) Prévoir une salle de grandeur proportionnelle aux nombres de participants attendus.
  - c) Respecter la capacité de participants par table.
  - d) Le port du masque médical pour les employés asymptomatiques n'est plus obligatoire en l'absence d'usagers et de visiteurs. Toutefois, il doit être respecté pour ceux qui souhaiteraient le porter.
  - e) La prise de repas en groupe est permise. Toutefois, les repas partagés de type « potluck » sont proscrits.
  - f) Procéder à l'hygiène des mains à l'entrée et à la sortie de la salle de rencontre, ainsi qu'avant la prise de repas (prévoir l'accès à une solution hydroalcoolique).
  - g) Limiter l'échange de documents et d'outils entre les participants, si possible. Sinon, encouragez l'hygiène des mains.
  - h) Désinfecter les surfaces touchées en début et fin de rencontre, et entre chaque utilisation par les participants si de l'équipement est partagé (prévoir l'accès aux produits désinfectants).